

VILLE DE PULNOY
CR n° 2020 - 25/SA/CL

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2020

Etaient présents : MM OGIEZ DUSSIAUX JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER D. ZIETERSKI ANDRE N. JACOB DANNEBEY FRANCHE WEHRLIN L. ZIETERSKI MATHIS C. JACOB SIMEANT SCHIEL CORBERAND DEHAYE PIGNOT DENIS MASSON ENEL DEVITERNE HAUSERMANN BABIN

Excusée :
I. BOHN CHIARAMIDA a donné pouvoir à D. DEVITERNE

Absents :

Secrétaire : M-C. DANNEBEY

1/ Budget 2020 – Décision Modificative N°1 _SD

SD explique que cette décision modificative budgétaire permet de lancer rapidement les travaux de rénovation du terrain de foot vert. Les travaux seront financés avec l'excédent de fonctionnement par un jeu d'écritures comptables entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

DD pose la question de la faiblesse de la délibération. Avec la crise sanitaire, il y aurait eu d'autres crédits à prévoir, notamment pour les écoles.

Le Maire répond que le conseil municipal est en place depuis 10 jours, que l'objet de cette délibération est de pouvoir permettre de commencer les travaux sur le terrain de foot. Une autre décision modificative budgétaire est prévue lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Vote : 5 abstentions (D. DEVITERNE, L. BABIN, P. HAUSERMANN, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

2/ Rénovation du terrain de football : attribution du marché et autorisation donnée au Maire de signer _NJ

NJ donne lecture du projet de délibération.

Le Maire ajoute que depuis quelques temps, on peut en effet constater via les reports de match ou via les consommations d'eau que le terrain présente des dysfonctionnements. La crise du Covid-19 permet, à travers l'interruption des matchs, de donner une nouvelle jeunesse au terrain.

DD estime que cette dépense est incontestablement nécessaire. Avec ou sans la crise du Covid-19, il aurait fallu y passer. Il constate que cette dépense s'ajoute à celle relative aux travaux déjà entrepris à l'automne, qui, apparemment, n'ont pas donné satisfaction. Il faut se poser la question de la garantie de l'entreprise qui a effectué ces travaux qui n'ont pas donné le résultat attendu. Pour l'entreprise choisie pour les travaux de rénovation, il faut aussi se poser la question de la garantie car planter du gazon à cette saison représente un risque car il faudra un arrosage maximum.

Pour DD il faut se poser la question de la pertinence du non-remplacement de l'agent qui s'occupait du terrain de foot, cet agent avait sa place et aujourd'hui, personne n'est attentif au devenir de ce terrain.

NJ répond que les travaux effectués cet hiver ont simplement permis de rendre le terrain praticable jusqu'à la fin de la saison. Ils n'avaient pas pour vocation de rendre au terrain son état d'origine. Grâce à ces travaux, le FC Pulnoy a bénéficié d'un maintien.

Concernant l'agent technique, NJ explique que sa présence n'aurait pas permis d'éviter la formation d'un feutre, cette couche empêchant une bonne irrigation. La formation de ce feutre est due à l'âge du terrain. Il faut du matériel pour défeutrer 2 fois par an et c'est le travail d'une entreprise spécialisée. Après les gros travaux de rénovation qui vont être engagés, il faudra un suivi pour la pousse. Le technicien de l'entreprise s'est engagé à ce que le terrain soit opérationnel dans 100 jours.

Le Maire ajoute que l'entretien d'un terrain de foot devient tellement précis qu'il apparaît concevable d'attribuer le suivi de l'évolution du terrain à des professionnels. La technique footballistique n'est pas une vocation municipale. Le fait de confier l'entretien à une entreprise permet d'obtenir la garantie du bon état.

DD fait référence à l'engagement de campagne pour le terrain synthétique.

NJ répond que l'engagement de campagne sera tenu. En aucun cas, le terrain vert ne remplace le terrain synthétique. Les équipes seniors ne veulent pas jouer sur du synthétique. En revanche, les entraînements et l'école de foot auront lieu sur le synthétique. En ce qui concerne le défeutrage régulier, NJ explique que Technigazon (l'entreprise retenue) avait conseillé à la commune d'acheter une machine pour le faire elle-même mais la commune ne disposait pas de tracteur pour tirer la machine. Technigazon a donc racheté la machine.

Le Maire répète que c'est grâce aux travaux réalisés cet hiver que le club de foot a pu se maintenir.

PH répond que tout ceci est faux. Le FC Pulnoy a été maintenu car la Ligue de foot a annulé toutes les montées et les descentes.

NJ répond que certaines équipes sont descendues. Le FC Pulnoy a été maintenu grâce au dernier match contre Haroué-Benney.

PH répond que c'est faux, le maintien du FC Pulnoy est dû au règlement de la Ligue.

JE fait remarquer que ce jour du 5 juin, il pleuvait et que les arroseurs du terrain de foot fonctionnaient.

Le Maire répond que l'entreprise Technigazon était sur place pour faire des tests d'arroseurs avant de les démonter.

Vote : 5 abstentions (D. DEVITERNE, L. BABIN, P. HAUSERMANN, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

3/ Convention entre la Ville et la Métropole pour la cession de masques dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 _BJ

BJ donne lecture du projet de délibération.

DD fait référence à d'autres conventions qui ont été signées entre les communes et la Métropole, notamment pour la circulation des vélos. A Pulnoy, rien n'a été prévu pour le plan vélos et pour la circulation cycliste.

Le Maire répond que les habitudes sont en train d'évoluer et les impacts se situent surtout sur Nancy. A ce jour, à Pulnoy, la population n'a fait aucune demande dans ce domaine. Le Conseil Municipal vient de se mettre en place, les questions autour du vélo seront étudiées comme il se doit.

NH précise qu'elle ne se déplace qu'en vélo. Elle constate qu'il y a beaucoup de bandes et de pistes sur la commune et elle rencontre peu de monde en vélo.

AC rappelle qu'en tant qu'élus aux déplacements lors du dernier mandat, il avait travaillé avec Saulxures et Seichamps sur le sujet. A Pulnoy, il n'y a pas de problèmes particuliers. Le problème se situe à l'entrée de Nancy.

Le Maire conclut en disant que ce dossier n'a pas été la priorité du conseil municipal depuis son installation il y a quelques jours.

Vote : unanimité

4/ Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale _MO

Le Maire explique que le renouvellement du conseil implique le renouvellement des membres élus au conseil d'administration du CCAS.

Le Maire propose la liste issue de la majorité :

- 1) Carine PICCOLI JACOB
- 2) Véronique BADER
- 3) Alexandra ANDRE
- 4) Laurence ZIETERSKI
- 5) Rénaud CORBERAND
- 6) Christian FRANCHE
- 7) Marie-Claude DANNEBEY
- 8) Carole SIMEANT

DD propose la liste issue de la minorité :

- 1) Laurence BABIN
- 2) Isabelle BOHN CHIARAMIDA

SP et BJ sont désignés assesseurs.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2020

SP et BJ décomptent les bulletins et constatent un bulletin de trop.

Le Maire décide que les opérations de vote doivent être refaites.

SP et BJ décomptent à nouveau les bulletins trouvés dans l'urne (27) puis procèdent au décompte des voix.

La liste issue de la majorité obtient 22 voix, celle issue de la minorité 5 voix.

Sont déclarés élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- Carine PICCOLI JACOB
- Véronique BADER
- Alexandra ANDRE
- Laurence ZIETERSKI
- Rénaud CORBERAND
- Christian FRANCHE
- Marie-Claude DANNEBEY
- Laurence BABIN

5/ Délégations du Conseil Municipal au Maire _MO

Le Maire donne lecture du projet de délibération.

Vote : unanimité

Avant de clore la séance, le Maire remercie les élus pour leur présence. Il remercie les services qui ont installé la salle dans une nouvelle configuration pour permettre le respect des gestes barrière. Il remercie le public fidèle, et notamment l'ancien Maire. Il remercie la presse locale.

Le Maire

Marc OGIEZ

The image shows a blue ink signature of Marc OGIEZ written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PULNOY' at the top and 'M. OGIEZ' at the bottom, with a central emblem.

PULNOY, le 12 juin 2020

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude DANNEBEY

The image shows a blue ink signature of Marie-Claude DANNEBEY written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PULNOY' at the top and 'M. OGIEZ' at the bottom, with a central emblem.